

Compte administratif 2012 du budget annexe de l'assainissement collectif

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe ROUAULT, délibérant sur le compte administratif 2012, dressé par M. Paul KERDRAON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			148 515.26		148 515.26	
Opérations de l'exercice (dt affectation en réserves)	440 707.16	685 061.05	466 164.52	601 897.18	906 871.68	1 286 958.23
<i>Totaux</i>	<i>440 707.16</i>	<i>685 061.05</i>	<i>614 679.78</i>	<i>601 897.18</i>	<i>1 055 386.94</i>	<i>1 286 958.23</i>
Résultat de clôture		244 353.89	12 782.60			231 571.29

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE :

Recettes d'exploitation : à l'unanimité

Dépenses d'exploitation : à l'unanimité

Recettes d'investissement : à l'unanimité

Dépenses d'investissement : à l'unanimité

(M. le maire est sorti au moment du vote)